

CONVOCAATION

CARTE DE RESIDENT

« CONDITIONS GENERALES POUR UN RENOUELEMENT DE CARTE DE RESIDENT »

Article L. 314-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

NOM : NOM D'EPOUSE: PRENOMS:.....
N° DE TITRE DE SEJOUR..... OU N° PASSEPORT:.....

Est convoqué(e) le, à se présenter personnellement à la
Préfecture du Vaucluse. (En cas d'empêchement ou d'absence, veuillez informer la permanence au
04.88.17.81.66, le mardi et jeudi après-midi)

Vous devrez **impérativement** venir munis des pièces justificatives suivantes :

JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL

- Photocopie du passeport (nationalité, état civil, validité)
- 4** photographies d'identité **récentes**, couleur ou noir et blanc, contrastées, de face et tête nue
- Deux enveloppes affranchies avec nom et adresse
- Un extrait de l'acte de naissance ou copie de livret de famille
(Si vous êtes marié et issu d'un pays dont la loi autorise la polygamie, produire une déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture EDF ou TELECOM...)
- Si le logement n'est pas à votre nom :
Attestation de l'hébergement datée de **moins de 3 mois**, photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant et photocopie d'une facture EDF ou TELECOM... de **moins de 3 mois** de l'hébergeant

AUTRES PIECES A FOURNIR

- Copie du titre de séjour du conjoint (si vous êtes marié)
- Copie du livret de famille
- Copie de la carte arrivant à expiration
- Attestation sur l'honneur selon laquelle vous n'avez pas séjourné plus de 3 ans consécutifs au cours des 10 dernières années hors de la France.